

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2529)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL1030

présenté par
M. Dussopt, rapporteur

ARTICLE 30

I. - A l'alinéa 18, substituer aux mots :

« au citoyen »,

les mots :

« aux citoyens ».

II. - En conséquence, procéder à la même substitution aux alinéas 23 et 29.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.